

REVALORISATION DE L'ICP

UN PANSEMENT SUR « 3 ANS »

FO Pénitentiaire vous informe qu'à la suite de la présentation du budget de l'administration pénitentiaire pour l'année 2021, il en sort une revalorisation de l'Indemnité pour Charges pénitentiaires pour le Corps d'Encadrement et d'Application sur 3 ans. **Même si l'augmentation de l'ICP fait partie intégrante de nos revendications, cette revalorisation minimale reste un revers à la reconnaissance qu'attendent les personnels.** Avec un budget dit « historique », l'attente des professionnels pénitentiaires l'était tout autant.

- les surveillants (5,3 M€) via une modulation de l'ICP : 1,20 pour les échelons 1 à 4, 1,15 pour les échelons 5 à 8 et 1,10 pour les autres membres du corps d'encadrement et d'application. Des majorations supplémentaires sont ensuite prévues en 2022 et 2023, selon le schéma suivant :

| Grade | Echelon | 2021 | 2022 | 2023 |
|--------------------------|---------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | ICP revalorisée | ICP revalorisée | ICP revalorisée |
| Surveillants | 1 à 4 | 1,20 | 1,25 | 1,30 |
| Surveillants | 5 à 8 | 1,15 | 1,25 | 1,30 |
| Surveillants | 9 à 12 | 1,10 | 1,25 | 1,30 |
| Brigadiers + PS + Majors | | 1,10 | 1,32 | 1,40 |

- **Pour les Surveillants** : une majoration progressive jusqu'à 1,30%
Pour obtenir une ICP majorée à 1820€ au 1er janvier 2023 (420€ de majoration)
- **Pour les Surveillants Brigadiers** : une majoration progressive jusqu'à 1,40%
Pour obtenir une ICP majorée à 1960€ au 1er janvier 2023, (560€ de majoration)
- **Pour les Premiers Surveillants et Majors** : avec une ICP au taux de base (1400€) une majoration progressive jusqu'à 1,40%
Pour obtenir une ICP majorée à 1960€ au 1er janvier 2023, (560€ de majoration)
- **Pour les Premiers Surveillants et Majors** : avec une ICP à 1,72%, ils ne sont pas concernés par cette revalorisation et demeurent au même taux soit 2408€.

Si l'objectif du ministère était une fois de plus de diviser les personnels, l'objectif est, pour une fois, atteint. Rappelons tout de même que pour le moment, seul le budget pour l'année 2021 est visiblement acté.

Pour les années 2022 et 2023, les augmentations sont « prévues » ...

Comprendra qui voudra !

FO Pénitentiaire – le 9 Octobre 2020.